Compte rendu du Conseil d'Administration du 6 NOVEMBRE 2023

La séance débute à : 18h05

Le quorum est atteint : 24 présents / 26 Secrétaire de séance : Mme CONCHON

+ 14 suppléants et invités.

Mme ETOURNEAU remercie les membres présents, titulaires et suppléants, pour leur engagement et les félicitent pour leur élection.

Mme ETOURNEAU fait lecture de l'ordre du jour.

Mme ETOURNEAU soumet au vote l'adoption du compte rendu du CA du 5 octobre 2023.

Vote: 24

Pour: 24

Abstentions: 0

Contre: 0

1/ Installations des instances

18h08 : Arrivée de Mme AIT SALEM-ROUGE.

Mme ETOURNEAU présente les instances réglementaires. Les membres se répartissent dans le conseil d'administration, le conseil de discipline, la CHS et la commission éducative.

Mme ETOURNEAU soumet au vote du Conseil d'Administration la possibilité de ne pas installer la commission permanente puisque le décret du 21 décembre 2021 laisse au choix du CA son installation ou non. Si les membres souhaitent installer une commission permanente, il faut lui déléguer des compétences en lieu et place du CA.

Mme THEVENET redemande une explication concernant le rôle de la commission permanente.

Vote : 25

Pour : 25

Abstentions: 0

Contre:0

18h20 : Départ de Mme CHENE-BERG, remplacée par Mme DUFRESNE.

2/ Bilan de l'Association Sportive

Mme OGEL, enseignante d'EPS, présente le bilan moral et financier de l'Association Sportive. Le bilan est transmis aux membres.

Mme ETOURNEAU rappelle l'existence du Blog de l'AS actualisé régulièrement, accessible depuis l'ENT, pour la communication des informations.

Mme OGEL remercie les parents pour leur participation au CROSS du collège.

3/ Bilan du FSE

Mme DACQUAY, enseignante – trésorière du FSE, présente aux membres le bilan du FSE. Le bilan est transmis aux membres.

Les représentants des parents d'élèves remercient les membres du FSE pour leur investissement.

4/ Projet annuel du dispositif ULIS

Mme BOYAT, enseignante – coordonnatrice du dispositif ULIS, présente aux membres le projet annuel du dispositif ULIS. Ce projet est transmis aux membres.

5/ Programmation des sorties 2023 - 2024

Mme ETOURNEAU rappelle que les sorties sur le temps scolaire sont obligatoires, et ne nécessitent pas de financement de la part des familles. Désormais, pour les sorties à la journée, le repas des élèves demi-pensionnaires sera déduit de la facture de cantine, et les élèves pourront amener leur pique-nique.

Mme CONCHON – Principale Adjointe, présente le tableau des propositions de sortie reçues à cette date par les enseignants, et les conditions de financement.

Vote: 25

Classes de 6^{ème} – spectacle Gilgamesh

Classes de 5^{ème} – spectacle **Tristan et Iseult**

Classes de 4^{ème} – spectacle **Cyrano de Bergerac**

Classes de 3^{ème} – sortie à la Cité des Sciences

LCA 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} – sortie à **Chateaubleau** (77)

Programmation des sorties:

Pour : 25

Abstentions: 0

Contre: 0

Information de la sortie cohésion des 3èA/3èB qui a eu lieu le 19 octobre 2023 à l'accrobranche de Chevry-Cossigny (77), votée en juin 2023, et qui s'est très bien déroulée.

Mme ETOURNEAU précise qu'en fonction des lieux de sorties, le trajet en transport en commun sera autorisé. Cela permet de diminuer le coût d'une sortie, et surtout de faire découvrir aux élèves la mobilité, certains ne prenant jamais les transports en commun.

Mme ETOURNEAU informe que d'autres sorties sont en cours de réflexion, et qu'elles seront présentées au CA du 23 novembre 2023.

6/ Contrats et conventions

Mme ETOURNEAU présente deux conventions qui font l'objet d'un partenariat avec la clinique de Neufmoutiers-En-Brie, où peuvent être scolarisés des élèves qui sont en même temps pris en charge pour des soins.

Mmes CONCHON et ETOURNEAU ont rencontré le 9 octobre 2023 la Directrice des Etudes de la Clinique. Le collège est le plus proche géographiquement de la clinique, et un partenariat mériterait d'être créé.

Convention de ré-inclusion en milieu scolaire (d'une semaine à 15 jours pour les élèves en fin de prise en charge médicale, dont l'établissement support est éloigné géographiquement de la clinique) :

Vote: 25

Pour : 25

Abstentions: 0

Contre: 0

Convention d'accueil sur les plateaux techniques de la SEGPA (pour les élèves de SEGPA qui peuvent être amenés à être hospitalisés à la clinique de Neufmoutiers-En-Brie) :

Vote: 25

Pour : 25

Abstentions: 0

Contre: 0

Mme ETOURNEAU présente la convention passée avec **l'association e-enfance**, qui va intervenir dans toutes les classes de 5^{ème} le vendredi 3 mai 2024, et organiser une soirée débat avec les parents d'élèves en fin de journée.

Vote: 25

Pour: 25

Abstentions: 0

Contre: 0

Mme PETYT présente la convention passée avec le **SMAVOM** pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés dans la pratique de l'EPS au collège :

En raison d'une erreur dans l'effectif indiqué sur la convention, le vote est ajourné.

7/ Critères d'attribution des fonds sociaux

Mme PETYT présente les critères d'attribution des fonds sociaux, calculés en fonction du reste à vivre.

La commission fonds sociaux de l'établissement est composée de Mme ETOURNEAU, Mme LATTANZI et elle-même.

Mme ETOURNEAU ré-informe les parents d'élèves que les fonds sociaux existent, et qu'il ne faut pas hésiter à solliciter un dossier de mise en œuvre en cas de difficultés.

Vote: 25

Pour: 25 Abstentions: 0

Contre: 0

8/ Affaires financières

Mme ETOURNEAU laisse la parole à Mme PETYT, qui présente une **DBM pour vote**, pour des meubles de présentation au CDI.

Vote: 25

Pour : 25

Abstentions: 0 Contre: 0

Mme ETOURNEAU présente aux membres du CA la demande des enseignants de mathématiques de réinscrire le collège au **concours Kangourou**. Ce concours ayant un coût (3€ par élève), proposition est faite que le collège prenne en charge 1€ par élève, et les familles 2€.

Vote

Pour : 25

Abstentions: 0

Contre: 0

QUESTIONS DIVERSES – parents d'élèves

1/ « Nous souhaiterions connaître le nombre de conseils de discipline qu'il y a eu en 2021/2022 ainsi qu'en 2022/2023 afin de pouvoir mieux appréhender le climat scolaire du collège. Nous nous demandons également pourquoi certains élèves sont exclus 7 jours sans conseil de discipline et d'autres avec pour un motif qui semble équivalent; ceci afin de mieux comprendre ce qui déclenche cette procédure. »

Mme ETOURNEAU répond qu'en 2021-2022, 5 élèves sont passés en conseil de discipline ; ils étaient 12 en 2022-2023.

La décision de saisir le conseil de discipline relève du seul chef d'établissement, et de sa politique de management. Il n'y pas de règle en terme de saisie de l'instance (à part celle de l'automaticité de saisine quand un personnel est victime de violence physique de la part d'un élève).

Le conseil de discipline est une instance de dialogue et de recherche de solutions éducatives, qui ne conduit pas systématiquement à l'exclusion définitive de l'élève. C'est un moment solennel pour l'élève qui a commis une faute grave mettant en jeu sa sécurité et celle des autres, qui doit l'amener à réfléchir et à avancer de façon positive.

Les décisions prises lors des conseils de discipline sont souveraines, et dépendent des échanges qui ont eu lieu pendant la séance, échanges qui je le rappelle doivent rester secrets. Il n'y a donc pas de règles non plus en terme d'échelle des sanctions.

2/ « Certains enfants ont vu leur cadenas de casier fracturé jusqu'à 3 fois. Quelle est la règle d'attribution des casiers ? En cas de vol, quelle assurance doit-on faire jouer ? Nous proposons d'inscrire au prochain budget l'installation d'un auvent et de nouveaux casiers dans la cour, contre la salle polyvalente. »

Mme ETOURNEAU rappelle que les casiers sont un service proposé par l'établissement. Elle n'a pas été contactée par des familles concernant les casiers depuis cette rentrée. Mme BOYER a eu connaissance de certains cadenas et clés cassés ou perdus. Ces situations ont été réglées à chaque fois.

Tous les élèves DP de 6^{ème} et 5^{ème}, par binôme choisi par les élèves eux-mêmes, ont un casier, ainsi que les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui ont un certificat médical attestant du fait qu'ils ne peuvent porter de charges lourdes.

En cas de vol, les parents sont invités à contacter leur assurance en responsabilité civile.

Il n'est pas possible pour le moment d'installer d'autres casiers dans la cour de récréation, ni de prévoir un auvent contre un bâti.

3/ « est-il prévu un bal de promo et une remise des diplômes du brevet pour les élèves de 3èmes (si Vigipirate le permet) ? »

La remise des diplômes se tient demain soir, il n'y a pas d'interdiction de la tenir. Toutes les consignes de sécurité seront mises en place.

A l'heure actuelle, le FSE n'a pas encore pris de décision concernant l'organisation d'un bal en fin d'année, mais Mme ETOURNEAU ne s'y opposera pas si la sécurité est respectée.

09/11/2023 Page 5/7

4/ « Quand aura lieu la commission d'hygiène et de sécurité ? »

La première se tiendra courant janvier, en journée. La date sera communiquée quand elle aura été arrêtée.

Une seconde réunion aura lieu en fin d'année scolaire, certainement en juin, toujours en journée, pour recueillir des données sur les chaleurs constatées dans les locaux, et avoir un avis de la CHS qui appuierait la demande de rénovation thermique.

5/ « Nous avons appris que vous aviez alloué une somme sur le budget 2024 pour la pose de film anti-UV, nous souhaiterions en connaître le montant. Nous aimerions également connaître le contenu du projet déposé pour le confort d'été 2024. »

La rénovation thermique de l'établissement a été un point prioritaire soulevé à Mme ETOURNEAU dès son arrivée. Celle-ci a effectivement constatée dès son arrivée le 22 août 2023 que certaines salles et bureaux étaient très mal isolés.

La pose de films anti-UV a effectivement fait l'objet d'une inscription au titre de la préparation du budget 2024. A ce jour, un test a été fait en avril 2023 sur 4 bureaux de l'Administration, à hauteur de 1978€. Ce test est concluant, les filtres ont permis de réduire la chaleur. Il est donc possible de prévoir l'installation de filtres dans les salles de classe les plus exposées à la chaleur.

Mme ETOURNEAU a pris rendez-vous avec M. JEROME – chef du service entretien des collèges au CD77. Elle le recevra avec Mme PETYT le 21 novembre, pour évoquer ce point, ainsi que le point sur le projet de végétalisation de la cour.

C'est un dossier connu des autorités, qui devrait pouvoir évoluer positivement.

6/ « Nous vous proposons d'installer des thermomètres connectés dans certaines salles. Cela nous permettrait d'avoir des données objectives pour que le danger pour la santé des élèves et des personnels soit reconnu et que des mesures soient prises rapidement. Nous portons à votre intention qu'à partir de 30° pour une activité sédentaire, la chaleur peut constituer un risque pour la santé et qu'au-delà de 33 degrés dans les salles de classe, cela représente un danger grave et imminent. La direction de l'établissement est en droit d'alerter l'IEN. Il est possible également de demander à la collectivité une fermeture de l'établissement en lien avec le préfet. (Source : observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement). »

En période de fortes chaleurs, M. CEROT et Mme PETYT prennent régulièrement les températures d'un échantillon de salles, ce qui permet d'anticiper par exemple des changements de salles.

La décision de fermeture ne relève pas du chef d'établissement, mais du Préfet, en lien avec les autorités académiques. Le chef d'établissement doit néanmoins alerter les autorités académiques en cas de danger grave et imminent.

Des mesures internes sont prises en parallèle, quand les températures sont élevées : aération matinale des salles de classe lors des périodes de fortes chaleur, distribution d'eau aux élèves, limitation des activités physiques, changements de salles si nécessaire, choix des salles les plus fraiches pour les examens de fin d'année, etc.

INFORMATIONS DIVERSES - calendrier novembre/décembre

La <u>cérémonie de remise des diplômes</u> (DNB et CFG) obtenus par les élèves de 3^{ème} en juin 2023 aura lieu le mardi 7 novembre à 18h00.

Les <u>gendarmes de la MPF</u> vont intervenir auprès de toutes les classes de 6ème le mercredi 8 novembre 2023, pour parler des violences et des incivilités.

Le collège participe à la journée <u>Non Au Harcèlement</u> le jeudi 9 novembre 2023, et des actions vont avoir lieu auprès de tous les élèves.

Les <u>pompiers du SDIS</u> vont intervenir auprès des élèves de 6^{ème} les 20 et 23 novembre 2023 pour les sensibiliser aux consignes de sécurité.

La <u>vaccination HPV</u> pour les élèves de 5^{ème} sera organisée le jeudi 23 novembre en matinée.

Remise de bulletins du 1er trimestre:

- Le mardi 19 décembre 2023 pour les 6^{ème} et 4^{ème}
- Le jeudi 21 décembre 2023 pour les 5^{ème} et 3^{ème}.

Fin des cours à 16h00 pour toutes les classes le vendredi 22 décembre 2023.

Mme ETOURNEAU remercie les membres pour leur participation, les informe de la date du prochain CA (budget) qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2023 à 17h45.

Secrétaire de séance Mme CONCHON

conto

La Principale Mme ETOURNEAU

PJ -> composition des instances

Collèges 600 élèves ou avec SEGPA

Réunion du conseil d'administration du ... Novembre 2023 LISTE D'EMARGEMENT

Collèges de plus de 600 élèves ou avec SEGPA						
Nom dos mambros du CA		TITULA	RES	SUPPLEANTS	SUPPLEANTS	
Nom des membres du CA	Présent*	Absent*	Signature	Nom	Signature	
Membres de droit Mme ETOURNEAU Camille	×		E.	- Pas de suppléant		
Mme CONCHON Laetitia	×			- Pas de suppléant		
Mme PETYT Sophie	×		-ANA	- Pas de suppléant		
Mme BOYER Manuella	×	†		- Pas de suppléant		
-Mme CAMBUCCO-LECAUDE Céline	×		AM	- Pas de suppléant		
Représentants de la collectivité de rattachement (et de l'entité) - M. GAUTIER Laurent			•	- M. ROBIN Teddy	Cothere tount	
- Mme MUNCH Mireille			1	-Mme TOURNUT Catherine	Comear 19	
• Représentants de la commune siège de l'établissement (et de l'entité) JMme PERALTA SUAREZ Maria JMme PELLETIER Maryse	×		Plat.	- M. KHALOUA Madani - M. FOLLIOT Pascal		
• Personnalité(s) qualifiée(s)		-		World of State Control of the Contro		
	-			- Pas de suppléant		
-				- Pas de suppléant		
• Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation • Mme FERREIRA CARRICO Lucilia • Mme MASSOUBRE Marie-Stéphanie • M. BOILEAU Bruno • Mme CHÊNE-BERG Mérédith • Mme HERBERT Morgane • M. AGOSTINI Clément • Représentants élus des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé • -	× × × × ×	×		- Mme PERSEGOL Amandine - Mme LAHANA Kareen Volume FRUGIER Marion - Mme DUFRESNE Alicia γου - Mme BOURDE Marie-Alice - M. LABARRE Dorian - M. DURAND Romain	- full	
• Représentants élus des parents d'élèves • Mme BLIN Stéphanie • Mme THEVENET Marlène • Mme THERY Stéphanie • Mme VENTURA Ariane • Mme NUNES Nelly • Mme AIT SALEM-ROUGE Fatima • Mme MEIGNE PORTES Laudiane • Représentants élus des élèves • M. SERRANO Nathan 3	× × × × × × × × × × × × × × × × × × ×	X	Minic New.	- Mme LESTIN Julia-Mélissa - Mme VAN DER BYL Audrey - Mme FREREBEAU Marie - Mme HERITIER Céline - M. BARON Thomas - M. APIED Nicolas - Mme RODRIGAUX Laure - Mme SERRANO Léa 4ème I - M. GUZEL Canhursut 5ème B - M. MARCELOT Johan 3ème I	34 34	

^{*} signaler par une croix

Collèges 600 élèves ou avec SEGPA

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Collèges de plus de 600 élèves ou avec SEGPA

	ticle R421-14 du code de l'éducation	NOM DES SUPPLEANTS
QUALITE DES MEMBRES DU CA	NOM DES TITULAIRES	NOW DES SUFFERINTS
Membres de droit	Mma ETOLIDNEALL Camilla	- Pas de suppléant
chef d'établissement, président (1)	- Mme ETOURNEAU Camille	- Pas de suppléant
adjoint au chef d'établissement	- Mme CONCHON Laetitia	***
- adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme PETYT Sophie	- Pas de suppléant
- conseiller principal d'éducation ou conseiller d'éducation le plus ancien - directeur adjoint de la section d'éducation spécialisée	- Mme BOYER Manuella - Mme CAMBUCCO-LECAUDE Céline	- Pas de suppléant - Pas de suppléant
Deux représentants de la collectivité de	- M. GAUTIER Laurent	- M. ROBIN Teddy
rattachement, si compétences partagées : un représentant de la collectivité et un de cette entité	- Mme MUNCH Mireille	- Mme TOURNUT Catherine
Deux représentants de la commune siège de	- Mme PERALTA SUAREZ Maria	- M. KHALOUA Madani
l'établissement ; si coopération intercommunale : un représentant de cette entité et un de la commune siège (2)	- Mme PELLETIER Maryse	- M. FOLLIOT Pascal
 Une (ou deux)* personnalité(s) qualifiée(s) 	-	- Pas de suppléant
	-	- Pas de suppléant
 Sept représentants élus des personnels 	- Mme FERREIRA CARRICO Lucilia	- Mme PERSEGOL Amandine
d'enseignement et d'éducation	- Mme MASSOUBRE Marie-Stéphanie	- Mme LAHANA Kareen
	- M. BOILEAU Bruno	- Mme FRUGIER Marion
	- Mme CHÊNE-BERG Mérédith	- Mme DUFRESNE Alicia
	- A	- Mme BOURDE Marie-Alice
	- Mme HERBERT Morgane	350,000 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
	- Mme BRAC DE LA PERRIERE Emilie	- M. LABARRE Dorian
	- M. AGOSTINI Clément	- M. DURAND Romain
Trois représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	-	-
Sept représentants élus des parents	- Mme BLIN Stéphanie	- Mme LESTIN Julia-Mélissa
d'élèves	- Mme THEVENET Marlène	- Mme VAN DER BYL Audrey
	- Mme THERY Stéphanie	- Mme FREREBEAU Marie
	- Mme VENTURA Ariane	- Mme HERITIER Céline
	- Mme NUNES Nelly	- M. BARON Thomas
	- Mme AIT SALEM-ROUGE Fatima	- M. APIED Nicolas
	- Mme MEIGNE PORTES Laudiane	- Mme RODRIGAUX Laure
Trois représentants élus des élèves	- M. SERRANO Nathan 3ème H	- Mme SERRANO Léa 4ème I
The second secon	- M. HABRI Islem 5 ^{ème} B	- M. GUZEL Canhursut 5 ^{ème} B
	- M. MATRAT DEIS Ethan 3 ^{ème} F	- M. MARCELOT Johan 3ème I
• Invité : agent comptable		
(Article 421-63 du code de l'éducation)(3)	ef d'établissement n'exerce pas la présidence du	CA (P. 421.20 du codo do l'éducation)

⁽¹⁾ dans le cas où, à titre exceptionnel, le chef d'établissement n'exerce pas la présidence du CA (R 421-20 du code de l'éducation) préciser qui assure la présidence.

⁽²⁾ Article 421-14 du code de l'éducation

^{*} deux personnalités qualifiées si les membres de droit sont en nombre inférieur à 5

^{(3) «} l'agent comptable de l'établissement est chargé de la comptabilité générale de l'établissement. Lorsque le conseil d'administration est appelé à examiner une question relative à l'organisation financière, l'agent comptable (décret n°2012-1193 du 26.10.2012 art8) » ou son représentant » assiste aux travaux du conseil avec voix consultative.

Collèges 600 élèves ou avec SEGPA

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Collèges de plus de 600 élèves ou avec SEGPA

Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
Le chef d'établissement, président	- Mme ETOURNEAU Camille	- Pas de suppléant
L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- Mme CONCHON Laetitia	- Pas de suppléant
Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement	- Mme BOYER Manuella	- Pas de suppléant
L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme PETYT Sophie	- Pas de suppléant
Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- Mme FRUGIER Marion	- M. DURAND Romain
	- Mme FERREIRA CARRICO Lucilia	- Mme BOURDE Marie-Alice
	- M. LABARRE Dorian	- Mme BRAC DE LA PERRIERE Emilie
	- Mme MASSOUBRE Marie-Stéphanie	- Mme DUFRESNE Alicia
Un représentant élu des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé	-	-
Trois représentants élus des parents d'élèves	- Mme THERY Stéphanie	- Mme THEVENET Marlène
	- Mme HERITIER Céline	- Mme RODRIGAUX Laure
	- Mme LESTIN Mélissa	- Mme AIT SALEM ROUGE Fatima
Deux représentants élus des élèves	- M. HABRI Islem 5 ^{ème} B	- M. SERRANO Nathan 3 ^{ème} H
	- M. MATRAT DEIS Ethan 3 ^{ème} F	- Mme SERRANO Léa 4 ^{ème} I

COMPOSITION DU CHS

Comité d'Hygiène et Sécurité

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

QUALITE DES MEMBRES DU CA	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
Membres de droit		
- chef d'établissement, président	- Mme ETOURNEAU Camille	- Pas de suppléant
- adjoint au chef d'établissement	- Mme CONCHON Laetitia	- Pas de suppléant
- adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme PETYT Sophie	- Pas de suppléant
- conseiller principal d'éducation siégeant au CA	- Mme BOYER Manuella	- Pas de suppléant
- directeur adjoint de la section d'éducation spécialisée	- Mme LECAUDE Céline	- Pas de suppléant
• Un représentant de la collectivité territoriale de rattachement	- Mme TOURNUT Catherine	- M. GAUTIER Laurent
Deux représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- Mme LAHANA Kareen - Mme PERSEGOL Amandine	- Mme HERBERT Morgane - Mme CHÊNE-BERG Mérédith
Deux représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	-	-
Deux représentants élus des parents d'élèves	- M. BARON Thomas - M. APIED Nicolas	- Mme BLIN Stéphanie - Mme NUNES Nelly
Le médecin de l'éducation nationale ou l'infirmière	- Mme CAURETTE Elisabeth - Mme RETOIN Myriam	- Pas de suppléant - Pas de suppléant
Deux représentants élus des élèves	- M. SERRANO Nathan 3 ^{ème} H - M. MATRAT DEIS Ethan 3 ^{ème} F	- Mme SERRANO Léa 4 ^{ème} I - M. HABRI Islem 5ème B
L'agent technique	- M. CEROT Bruno	- Pas de suppléant

Commission éducative 2023-2024

		NOM	FONCTION	
	5ème / 3ème	Mme ETOURNEAU Camille	Principale	
Présidence de la commission	6ème / 4ème / 3èmeC	Mme CONCHON Laetitia	Principale adjointe	
	SEGPA	Mme LECAUDE Céline	Adjointe directrice chargée de segpa	
CPE Référent	6ème / 3ème	Mme BOYER Manuella	СРЕ	
	5ème / 4ème	M. DIANDOKI Patrick	CPE	
		Mme GUEGUEN Laetitia	Psy-EN	
		Mme LATTANZI Marine	Assistante sociale	
		Mme MASSOUBRE Marie-Stéphanie	1 Référente RDS	
		Mme BARON Céline		
		Mme RETOIN Myriam	Infirmière	
		M. SERRANO Nathan 3 ^{ème} H	Représentant élu des élèves	
		Mme THERY Stéphanie (suppléante : Mme AIT SALEM ROUGE Fatima)	Représentant élu des parents d'élèves	

Professeur principale + Parents élèves + Elève